



## LETTRE DE MISSION DU RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL #S2DÉ

### **Cadre institutionnel**

- 1) Tout candidat au poste de délégué référent départemental doit envoyer un CV et une lettre de motivation au Bureau National qui validera ou non la candidature.
- 2) Le délégué référent départemental doit être à jour de sa cotisation.
- 3) Le délégué référent départemental est désigné pour une année scolaire reconductible par tacite reconduction.

### **Les Missions, le délégué syndical départemental doit :**

- 1) Être le relais du syndicat au niveau départemental.
- 2) Représenter le syndicat au niveau départemental et sur les réseaux.
- 3) Accompagner, aider les adhérents de son département.
- 4) Faire remonter les problèmes locaux vers le Bureau National.
- 5) Faire partie du collège d'expertise du syndicat.
- 6) Être l'interlocuteur du syndicat auprès de la hiérarchie et des partenaires sous couvert du Bureau National.
- 7) Déclarer auprès du Bureau National toute rencontre officielle avec une personne politique.

### **Concrètement, cela implique :**

- 1) De lire très régulièrement sa boîte mail syndicale et a minima, de lire la lettre hebdomadaire du syndicat.
- 2) D'aller à la rencontre des collègues directeurs.
- 3) De rédiger un compte-rendu d'activité en fin d'année.
- 4) De gagner en autonomie pour résoudre (si possible) les problèmes du département.
- 5) De participer aux AG et congrès du syndicat.

*Pour rappel, et comme stipulé dans le règlement intérieur, vos missions vous engagent et tout manquement grave à la discipline syndicale peut entraîner votre radiation.*

*Le Bureau National vous remercie de votre engagement et vous soutient dans vos missions.*